

Annexe 02 - priorités 2021

Axe 1 – insertion, formation et développement économique

- Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement ;
- Les actions d' « aller-vers » permettant de mieux faire connaître les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, de renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi, (faire connaître les offres d'emplois notamment vers les métiers des Jeux Olympiques et Paralympique) ;
- Le repérage des jeunes décrocheurs ou « invisibles » non connus du service public de l'emploi pour les territoires hors PRIJ (Est-Ensemble et Grand Paris Grand Est). Rôle de référent de parcours pour les raccrocher à l'offre de service de droit commun ;
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle et l'accompagnement renforcé des jeunes ;
- Développer l'insertion par l'activité économique en déployant les clauses sociales dans les marchés publics ;
- Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Le développement de l'apprentissage en lien avec les CFA et les entreprises notamment signataires du PAQTE ;
- Agir sur les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés du marché de l'emploi en travaillant sur les freins linguistiques, la mobilité, les modes de garde ; le développement d'actions « sur-mesure » répondant aux besoins des populations spécifiques : jeunes, femmes, etc ;
- La mobilisation des entreprises locales autour des objectifs du PAQTE : stages ; alternance ; diversité ; achat responsable ;
- Les actions de mise en relation demandeurs/employeurs (soutien aux rencontres avec entreprises et employeurs) ;
- Les actions d'accompagnement et de promotion économique de projets locaux (accès aux locaux d'activité, soutien à l'économie sociale et solidaire, soutien et accompagnement à la création d'entreprise).

Axe 2 – L'éducation

- Renforcer la lutte contre l'échec scolaire et encourager la réussite éducative, l'insertion socio-professionnelle des jeunes et leur valorisation ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Garantir l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs ;
- Favoriser les actions permettant l'apprentissage de la langue française ;
- Apporter un soutien professionnel aux parents dans leurs différentes fonctions parentales (éducation, soutien à la scolarité...) ;
- Développer la prévention et la promotion de la santé : prévention des addictions et des conduites à risques, ces actions pourront être financées sur le temps scolaire ;
- Favoriser les actions de parrainage, de mentorat et d'accompagnement à l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire et des étudiants.

Axe 3 – Accès aux droits et aux services publics

- Conforter les actions de médiation au sein des quartiers et poursuivre l'accompagnement des publics les plus fragiles ;
- Développer l'apprentissage de la langue française ;
- Soutenir les démarches « d'aller vers », pour les habitants qui se sentent isolés et les nouveaux habitants, ceci en renforçant la communication, en diversifiant et en adaptant l'offre d'activités pour recourir aux droits ;
- Encourager de nouvelles actions dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (absence ou manque de maîtrise des outils informatiques et les appareils numériques) ;
- Offrir aux habitants un accès effectif aux informations juridiques pour connaître leurs droits et devoirs ;
- Développer l'accessibilité des services publics.